

Encore trop d'aliments dans nos sacs-poubelle

ÉNERGIE Les biodéchets sont encore trop présents dans nos sacs-poubelle. Les collectivités publiques multiplient leurs efforts pour mieux les valoriser.

PAR ROBIN JAQUES@LACOTE.CH

Épluchures, restes de repas, petits déchets de jardin ou encore aliments périmés: plus d'un tiers de la masse des sacs-poubelle suisses est composé de biodéchets, selon un rapport de l'Office fédéral de l'environnement publié fin 2023. C'est loin devant le plastique (13%), les objets composites (17%) ou le papier (12%). La situation n'est pas nouvelle et figure parmi les priorités de la Société anonyme pour le traitement des déchets de La Côte (Sadec). L'objectif: éviter que ces déchets ne finissent brûlés avec les ordures ménagères, alors qu'ils pourraient être valorisés.



Entre ville et campagne, il n'y a pas de bon ou moins bon élève."

LUC GERMANIER
ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ
D'ECORECYCLAGE À LAVIGNY

«Incinérer des biodéchets est un non-sens total. Cela revient à incinérer de l'eau, alors qu'on pourrait produire du biogaz, améliorer notre autonomie énergétique et notre indépendance vis-à-vis de l'étranger. Sans oublier que le résidu de la méthanisation sert d'engrais pour les agriculteurs de la région», rappelle Didier Christen, directeur de la Sadec. A titre de comparaison, les biodéchets sont loin devant le verre ou les métaux, qui représentent, chacun, 3% du poids total de nos sacs-poubelle. Si l'introduction de la taxe au sac n'est pas étrangère à ces bons résultats, pourquoi l'incitation financière ne fonctionne-t-elle pas aussi bien en matière de restes alimentaires?



Administrateur délégué chez Ecorecyclage SA, Luc Germanier porte ici deux sacs en plastique non recyclables, retrouvés parmi... les biodéchets qu'il traite. SIGFREDO HARO

Un déchet inconfortable

Serait-ce un problème d'odeur ou de sensibilisation? En partie seulement. Les programmes de communication et la mise à disposition de sacs compostables aident à améliorer le recyclage, mais il semblerait que le levier principal réside dans la méthode de collecte de ces résidus valorisables.

«En moyenne, on récolte, via le porte-à-porte, 60 kg de biomasse par habitant et par année. C'est entre 15 et 25 kg en écopoints et seulement 5 à

10 kg pour les communes avec une collecte en déchetterie», explique Didier Christen.

Proposant un accompagnement pour les communes, la Sadec encourage la mise en place de collecte en porte-à-porte. Car si la population n'a pas encore largement adopté la petite poubelle verte à biodéchets, c'est peut-être parce qu'on jette plus souvent le sac-poubelle qu'on ne se rend à un écopoint ou à la déchetterie.

«C'est un déchet dont on veut se débarrasser rapidement,



Incinérer des biodéchets est un non-sens total. Cela revient à incinérer de l'eau."

DIDIER CHRISTEN
DIRECTEUR DE LA SADEC

qu'on n'aime pas et qu'on trouve un peu sale. C'est un des problèmes qui explique que les communes sont hésitantes à mettre en place ce type de collecte», admet Didier Christen.

Onéreux porte-à-porte

Les principaux écueils qu'affrontent les décideurs politiques restent le coût et la logistique. Organiser une tournée spécifique de ramassage hebdomadaire en camion revient relativement cher et toutes les collectivités ne peuvent pas se l'offrir.

Pour faire baisser la note, la Sadec travaille avec les communes pour envisager de mutualiser la collecte entre plusieurs

villages ou imaginer des solutions mixtes entre porte-à-porte et écopoints. Elle offre également des ristournes – entre 60 et 150 francs par tonne en fonction des kilos récoltés par habitant –, pour encourager les collectivités à s'investir pleinement.

«La mise en place a évidemment un coût. Cela représente entre cinq et dix francs supplémentaires sur la taxe forfaitaire. Mais si le citoyen joue le jeu, cette hausse est largement compensée par les sacs taxés économisés», précise Didier Christen.

Large marge de progression

Chez Ecorecyclage, où sont acheminés plus de 80% des biodéchets du périmètre de la Sadec, les efforts des communes se traduisent en tonnage. Administrateur délégué de l'entreprise basée à Lavigny, Luc Germanier salue les collectivités qui ont pris le risque financier d'investir dans des collectes au domicile.

«Entre ville et campagne, il n'y a pas de bon ou moins bon élève. Le collectage en écopoint ou à la déchetterie rend les cho-

ses plus compliquées, peu importe la population. Les quantités sont plus faibles et on constate aussi qu'il y a plus de sacs plastiques et de matériaux indésirables dans la biomasse.» Dans son exploitation, l'entrepreneur traite 40% des déchets biométhanisés du canton de Vaud, ce qui représente 35 000 tonnes par année, pour une capacité maximale de 42 000 tonnes. La production de biogaz équivaut à près de 22 gigawatts/heure, soit l'équivalent de près de 2,5 millions de litres d'essence.

Tablant sur l'augmentation de la population et l'amélioration des collectes, Luc Germanier planche déjà sur un projet d'agrandissement. D'autant plus que 27 000 tonnes de biodéchets vaudois sont encore incinérées chaque année. Et les besoins en gaz naturel et engrais ne devraient pas diminuer non plus.

«Si demain tout le monde traitait juste, nous ne serions pas prêts. Nous devons investir. Juste pour satisfaire les besoins des agriculteurs dans un rayon de 15 kilomètres, nous pourrions fabriquer dix fois plus d'engrais», ajoute Luc Germanier.

Compost de jardin ou biodéchets: quelles différences?

Peut-on, oui ou non, mettre de la viande ou des aliments cuits dans notre poubelle verte? Tout dépend de ce qu'il va advenir de vos déchets. Si vous voulez faire votre propre engrais avec un compost de jardin, gazon, branchage, feuilles mortes, marc de café, sachets de thé ainsi que les restes de nourriture crue et les épluchures sont les bienvenues.

Mais dès que vous les éliminez grâce à la collecte en porte-à-porte ou les écopoints, vos déchets suivent la filière de la méthanisation. Vous pouvez, dès lors, inclure les aliments cuits, la viande, le poisson, les produits laitiers ou encore les graisses de cuisson. Sous certaines conditions, la litière pour animaux

peut aussi être valorisée. Elle doit être organique ou minérale et ne pas comporter d'excréments d'animaux carnivores. Les crottes de lapins sont donc autorisées, mais pas les besoins de votre chien ou de votre chat. Enfin, même si un sac comporte la mention «biodégradable», il n'est pas nécessairement compostable. Seuls les sacs quadrillés avec la mention «OK Compost» sont admis. Toutes les déchetteries acceptent également les «déchets verts», qui suivront la filière du compostage. S'agissant de déchets de jardin, les déchets alimentaires ne sont pas admis, mais certaines communes proposent un second conteneur dédié. En cas de doute, demandez de l'aide au personnel.